

REWARD

Version 1.1 Revision Date: 05/29/2023 SDS Number: S166998750 This version replaces all previous versions.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Product name : REWARD
Design code : A12872A
Product Registration number : 26271
Other means of identification : No data available

Manufacturer or supplier's details

Company name of supplier : Syngenta Canada Inc.
Address : 140 Research Lane, Research Park
Guelph ON N1G 4Z3
Canada

Telephone : 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)
Telefax : 1-519-823-0504

E-mail address :
Emergency telephone number : 1-800-327-8633 (FAST MED)

Recommended use of the chemical and restrictions on use

Recommended use : Herbicide

SECTION 2. HAZARDS IDENTIFICATION**GHS classification in accordance with the Hazardous Products Regulations**

Corrosive to metals : Category 1
Acute toxicity (Oral) : Category 4
Acute toxicity (Inhalation) : Category 3
Eye irritation : Category 2A
Specific target organ toxicity - single exposure : Category 3 (Respiratory system)
Specific target organ toxicity - repeated exposure : Category 1 (Eyes)

GHS label elements

Hazard pictograms : 

Signal word : Danger

Hazard statements : H290 May be corrosive to metals.
H302 Harmful if swallowed.
H319 Causes serious eye irritation.

REWARD

Version 1.1 Revision Date: 05/29/2023 SDS Number: S166998750 This version replaces all previous versions.

H331 Toxic if inhaled.
 H335 May cause respiratory irritation.
 H372 Causes damage to organs (Eyes) through prolonged or repeated exposure.

Precautionary statements :

Prevention:

P234 Keep only in original packaging.
 P260 Do not breathe mist or vapours.
 P264 Wash skin thoroughly after handling.
 P270 Do not eat, drink or smoke when using this product.
 P271 Use only outdoors or in a well-ventilated area.
 P280 Wear eye protection/ face protection.

Response:

P301 + P312 + P330 IF SWALLOWED: Call a POISON CENTER/ doctor if you feel unwell. Rinse mouth.
 P304 + P340 + P311 IF INHALED: Remove person to fresh air and keep comfortable for breathing. Call a POISON CENTER/ doctor.
 P305 + P351 + P338 IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
 P314 Get medical advice/ attention if you feel unwell.
 P337 + P313 If eye irritation persists: Get medical advice/ attention.
 P390 Absorb spillage to prevent material damage.

Storage:

P403 + P233 Store in a well-ventilated place. Keep container tightly closed.
 P405 Store locked up.

Disposal:

P501 Dispose of contents/ container to an approved waste disposal plant.

Other hazards

None known.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS

Substance / Mixture : Mixture

Components

Chemical name	Common Name/Synonym	CAS-No.	Concentration (% w/w)
diquat dibromide	diquat dibromide	85-00-7	37.3001

* Actual concentration or concentration range is withheld as a trade secret

SECTION 4. FIRST AID MEASURES

General advice : Have the product container, label or Safety Data Sheet with you when calling the emergency number, a poison control

REWARD

Version 1.1 Revision Date: 05/29/2023 SDS Number: S166998750 This version replaces all previous versions.

		center or physician, or going for treatment.
If inhaled	:	Move the victim to fresh air. If breathing is irregular or stopped, administer artificial respiration. Keep patient warm and at rest. Call a physician or poison control centre immediately.
In case of skin contact	:	Take off all contaminated clothing immediately. Wash off immediately with plenty of water. If skin irritation persists, call a physician. Wash contaminated clothing before re-use.
In case of eye contact	:	Rinse immediately with plenty of water, also under the eyelids, for at least 15 minutes. Remove contact lenses. Immediate medical attention is required.
If swallowed	:	If swallowed, seek medical advice immediately and show this container or label. Do NOT induce vomiting.
Most important symptoms and effects, both acute and delayed	:	inflammation of the mouth, throat and oesophagus Gastrointestinal discomfort Diarrhoea
Notes to physician	:	Administer either activated charcoal (100g for adults or 2g/kg body weight in children) or Fuller's Earth (15% solution; 1 litre for adults or 15ml/kg body weight in children). NOTE: The use of gastric lavage without administration of an adsorbent has not shown any clinical benefit. Eye contact:- Severe damage may be caused by apparently trivial contact and healing may be delayed. Medical supervision should continue until complete healing has occurred.

SECTION 5. FIREFIGHTING MEASURES

Suitable extinguishing media	:	Extinguishing media - small fires Use water spray, alcohol-resistant foam, dry chemical or carbon dioxide. Extinguishing media - large fires Alcohol-resistant foam or Water spray
Unsuitable extinguishing media	:	Do not use a solid water stream as it may scatter and spread fire.
Specific hazards during fire-fighting	:	As the product contains combustible organic components, fire will produce dense black smoke containing hazardous products of combustion (see section 10). Exposure to decomposition products may be a hazard to health.
Further information	:	Do not allow run-off from fire fighting to enter drains or water courses. Cool closed containers exposed to fire with water spray.
Special protective equipment for firefighters	:	Wear full protective clothing and self-contained breathing apparatus.

SECTION 6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Personal precautions, protection	:	Refer to protective measures listed in sections 7 and 8.
----------------------------------	---	--

REWARD

Version 1.1 Revision Date: 05/29/2023 SDS Number: S166998750 This version replaces all previous versions.

tive equipment and emergency procedures

Environmental precautions : Prevent further leakage or spillage if safe to do so. Do not flush into surface water or sanitary sewer system. If the product contaminates rivers and lakes or drains inform respective authorities.

Methods and materials for containment and cleaning up : Contain spillage, and then collect with non-combustible absorbent material, (e.g. sand, earth, diatomaceous earth, vermiculite) and place in container for disposal according to local / national regulations (see section 13). Clean contaminated surface thoroughly. Clean with detergents. Avoid solvents. Retain and dispose of contaminated wash water.

SECTION 7. HANDLING AND STORAGE

Advice on safe handling : Avoid contact with skin and eyes. When using do not eat, drink or smoke. For personal protection see section 8. Spray solutions should not be mixed, stored or applied in containers other than plastic, plastic-lined steel, stainless steel or fiberglass.

Conditions for safe storage : No special storage conditions required. Keep containers tightly closed in a dry, cool and well-ventilated place. Keep out of the reach of children. Keep away from food, drink and animal feedingstuffs.

SECTION 8. EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

Components with workplace control parameters

Components	CAS-No.	Value type (Form of exposure)	Control parameters / Permissible concentration	Basis
diquat dibromide	85-00-7	TWA (Total)	0.5 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	0.1 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	0.5 mg/m ³	CA ON OEL
		TWA (Respirable fraction)	0.1 mg/m ³	CA ON OEL
		TWA (Inhalable particulate matter)	0.5 mg/m ³ (the cation)	ACGIH
		TWA (Respirable particulate matter)	0.1 mg/m ³ (the cation)	ACGIH

Engineering measures : THE FOLLOWING RECOMMENDATIONS FOR EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION ARE INTENDED

REWARD

Version 1.1	Revision Date: 05/29/2023	SDS Number: S166998750	This version replaces all previous versions.
----------------	------------------------------	---------------------------	--

FOR THE MANUFACTURE, FORMULATION AND PACKAGING OF THE PRODUCT. FOR COMMERCIAL APPLICATIONS AND/OR ON-FARM APPLICATIONS CONSULT THE PRODUCT LABEL.

Containment and/or segregation is the most reliable technical protection measure if exposure cannot be eliminated.

The extent of these protection measures depends on the actual risks in use.

Maintain air concentrations below occupational exposure standards.
Where necessary, seek additional occupational hygiene advice.

Personal protective equipment

- Respiratory protection : When workers are facing concentrations above the exposure limit they must use appropriate certified respirators.
Suitable respiratory equipment:
Respirator with a half face mask
The filter class for the respirator must be suitable for the maximum expected contaminant concentration (gas/vapour/aerosol/particulates) that may arise when handling the product. If this concentration is exceeded, self-contained breathing apparatus must be used.
- Hand protection
- Remarks : Wear protective gloves. The choice of an appropriate glove does not only depend on its material but also on other quality features and is different from one producer to the other. Please observe the instructions regarding permeability and breakthrough time which are provided by the supplier of the gloves. Also take into consideration the specific local conditions under which the product is used, such as the danger of cuts, abrasion, and the contact time. The break through time depends amongst other things on the material, the thickness and the type of glove and therefore has to be measured for each case. Gloves should be discarded and replaced if there is any indication of degradation or chemical breakthrough.
- Eye protection : Tightly fitting safety goggles
Always wear eye protection when the potential for inadvertent eye contact with the product cannot be excluded.
- Skin and body protection : Choose body protection in relation to its type, to the concentration and amount of dangerous substances, and to the specific work-place.
Remove and wash contaminated clothing before re-use.
Wear as appropriate:
Impervious clothing
- Protective measures : The use of technical measures should always have priority over the use of personal protective equipment.
When selecting personal protective equipment, seek appropriate professional advice.

REWARD

Version 1.1 Revision Date: 05/29/2023 SDS Number: S166998750 This version replaces all previous versions.

SECTION 9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Appearance	:	liquid
Colour	:	dark brown
Odour	:	odourless
Odour Threshold	:	No data available
pH	:	4 - 6
Melting point/range	:	No data available
Boiling point/boiling range	:	No data available
Flash point	:	Method: Pensky-Martens closed cup does not flash
Evaporation rate	:	No data available
Flammability (solid, gas)	:	No data available
Upper explosion limit / Upper flammability limit	:	No data available
Lower explosion limit / Lower flammability limit	:	No data available
Vapour pressure	:	No data available
Relative vapour density	:	No data available
Density	:	1.202 g/cm ³ (25 °C)
Solubility(ies)		
Water solubility	:	No data available
Solubility in other solvents	:	soluble
Partition coefficient: n-octanol/water	:	No data available
Auto-ignition temperature	:	> 650 °C
Decomposition temperature	:	No data available
Viscosity		
Viscosity, kinematic	:	No data available
Explosive properties	:	Not explosive
Oxidizing properties	:	The substance or mixture is not classified as oxidizing.

REWARD

Version 1.1 Revision Date: 05/29/2023 SDS Number: S166998750 This version replaces all previous versions.

Acute dermal toxicity : LD50 (Rat, male and female): > 792 mg/kg
Assessment: The substance or mixture has no acute dermal toxicity

Skin corrosion/irritation**Product:**

Species : Rabbit
Result : No skin irritation

Components:**diquat dibromide:**

Species : Rabbit
Result : Irritating to skin.
Remarks : Expert judgement
May also cause discoloration, cracking and loss of nails. Normal growth follows without delay.

Serious eye damage/eye irritation**Product:**

Species : Rabbit
Result : Eye irritation

Components:**diquat dibromide:**

Species : Rabbit
Result : Eye irritation
Remarks : Expert judgement
This material has a delayed eye irritation effect. May lead to ulceration of cornea and conjunctival epithelium giving rise to secondary infection. Although healing may be slow, the injury is superficial and with proper medical care recovery will be complete, even in severe cases.

Respiratory or skin sensitisation**Product:**

Species : Guinea pig
Result : Did not cause sensitisation on laboratory animals.

Components:**diquat dibromide:**

Species : Guinea pig
Result : May cause sensitisation by skin contact.

REWARD

Version 1.1 Revision Date: 05/29/2023 SDS Number: S166998750 This version replaces all previous versions.

Germ cell mutagenicity

Components:

diquat dibromide:

Germ cell mutagenicity - Assessment : Animal testing did not show any mutagenic effects.

Carcinogenicity

Components:

diquat dibromide:

Carcinogenicity - Assessment : No evidence of carcinogenicity in animal studies.

Reproductive toxicity

Components:

diquat dibromide:

Reproductive toxicity - Assessment : No toxicity to reproduction

STOT - single exposure

Components:

diquat dibromide:

Assessment : The substance or mixture is classified as specific target organ toxicant, single exposure, category 3 with respiratory tract irritation.

STOT - repeated exposure

Components:

diquat dibromide:

Target Organs : Eyes
 Assessment : The substance or mixture is classified as specific target organ toxicant, repeated exposure, category 1.
 Remarks : Ocular effects (cataracts) have been reported following long term oral exposure of laboratory animals.

SECTION 12. ECOLOGICAL INFORMATION

Ecotoxicity

Product:

Toxicity to fish : LC50 (Pimephales promelas (fathead minnow)): 65.43 mg/l
 Exposure time: 96 h

Toxicity to daphnia and other aquatic invertebrates : EC50 (Daphnia similis (water flea)): 0.59 mg/l
 Exposure time: 48 h

REWARD

Version 1.1 Revision Date: 05/29/2023 SDS Number: S166998750 This version replaces all previous versions.

Toxicity to algae/aquatic plants : EC50 (Raphidocelis subcapitata (freshwater green alga)): 0.13 mg/l
Exposure time: 72 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (freshwater green alga)): 0.025 mg/l
Exposure time: 72 h

Components:**diquat dibromide:**

Toxicity to fish : LC50 (Oncorhynchus mykiss (rainbow trout)): Calculated 10.46 mg/l
Exposure time: 96 h

Toxicity to daphnia and other aquatic invertebrates : EC50 (Daphnia magna (Water flea)): Calculated 2.49 mg/l
Exposure time: 48 h

Toxicity to algae/aquatic plants : ErC50 (Navicula pelliculosa (Freshwater diatom)): Calculated 0.001148 mg/l
Exposure time: 96 h

NOEC (Navicula pelliculosa (Freshwater diatom)): Calculated 0.0005945 mg/l
Exposure time: 96 h

Toxicity to fish (Chronic toxicity) : NOEC (Pimephales promelas (fathead minnow)): Calculated 0.04726 mg/l
Exposure time: 34 d

Toxicity to daphnia and other aquatic invertebrates (Chronic toxicity) : NOEC (Daphnia magna (Water flea)): Calculated 0.0504 mg/l
Exposure time: 21 d

Persistence and degradability**Components:****diquat dibromide:**

Stability in water : Degradation half life: > 30 d
Remarks: Persistent in water.

Bioaccumulative potential**Components:****diquat dibromide:**

Bioaccumulation : Remarks: Low bioaccumulation potential.

Mobility in soil**Components:****diquat dibromide:**

Distribution among environ- : Remarks: immobile

REWARD

Version	Revision Date:	SDS Number:	This version replaces all previous versions.
1.1	05/29/2023	S166998750	

mental compartments
 Stability in soil : Dissipation time: 11 - 41 y
 Percentage dissipation: 50 % (DT50)
 Remarks: Persistent in soil.

Other adverse effects

Components:

diquat dibromide:

Results of PBT and vPvB assessment : This substance is not considered to be persistent, bioaccumulating and toxic (PBT). This substance is not considered to be very persistent and very bioaccumulating (vPvB).

SECTION 13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

Disposal methods

Waste from residues : Refer to the product label for specific disposal/recycling information
 Do not contaminate ponds, waterways or ditches with chemical or used container.
 Do not dispose of waste into sewer.
 Where possible recycling is preferred to disposal or incineration.
 If recycling is not practicable, dispose of in compliance with local regulations.

Contaminated packaging : Refer to the product label for specific disposal/recycling information
 Empty remaining contents.
 Triple rinse containers.
 Empty containers should be taken to an approved waste handling site for recycling or disposal.
 Do not re-use empty containers.

SECTION 14. TRANSPORT INFORMATION

International Regulations

UNRTDG

UN number : UN 1760
 Proper shipping name : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
 (DIQUAT DIBROMIDE)
 Class : 8
 Packing group : III
 Labels : 8

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1760
 Proper shipping name : Corrosive liquid, n.o.s.
 (DIQUAT DIBROMIDE)
 Class : 8
 Packing group : III
 Labels : Corrosive
 Packing instruction (cargo aircraft) : 856

REWARD

Version 1.1 Revision Date: 05/29/2023 SDS Number: S166998750 This version replaces all previous versions.

Packing instruction (passenger aircraft) : 852

IMDG-Code

UN number : UN 1760
Proper shipping name : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
(DIQUAT DIBROMIDE)
Class : 8
Packing group : III
Labels : 8
EmS Code : F-A, S-B
Marine pollutant : yes

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code

Not applicable for product as supplied.

National Regulations**TDG**

UN number : UN 1760
Proper shipping name : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
(DIQUAT DIBROMIDE)
Class : 8
Packing group : III
Labels : 8
ERG Code : 154
Marine pollutant : yes(DIQUAT DIBROMIDE)

Special precautions for user

The transport classification(s) provided herein are for informational purposes only, and solely based upon the properties of the unpackaged material as it is described within this Safety Data Sheet. Transportation classifications may vary by mode of transportation, package sizes, and variations in regional or country regulations.

SECTION 15. REGULATORY INFORMATION

Read the label, authorised under the Pest Control Products Act, prior to using or handling the pest control product

There are Canada-specific environmental requirements for handling, use, and disposal of this pest control product that are indicated on the label.

This chemical is a pest control product registered by Health Canada Pest Management Regulatory Agency and is subject to certain labelling requirements under the Pest Control Products Act. These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for GHS-consistent safety data sheets. The following is the hazard information required on the pest control product label:

Warning

Skull and crossbones

poison

Eye irritant

Skin irritant

The components of this product are reported in the following inventories:

DSL : All components of this product are on the Canadian DSL

Canadian lists

No substances are subject to a Significant New Activity Notification.

REWARD

Version	Revision Date:	SDS Number:	This version replaces all previous versions.
1.1	05/29/2023	S166998750	

SECTION 16. OTHER INFORMATION

Full text of other abbreviations

ACGIH	:	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Occupational Health and Safety Code (table 2: OEL)
CA ON OEL	:	Ontario Table of Occupational Exposure Limits made under the Occupational Health and Safety Act.
ACGIH / TWA	:	8-hour, time-weighted average
CA AB OEL / TWA	:	8-hour Occupational exposure limit
CA ON OEL / TWA	:	Time-Weighted Average Limit (TWA)

AIIC - Australian Inventory of Industrial Chemicals; ANTT - National Agency for Transport by Land of Brazil; ASTM - American Society for the Testing of Materials; bw - Body weight; CMR - Carcinogen, Mutagen or Reproductive Toxicant; DIN - Standard of the German Institute for Standardisation; DSL - Domestic Substances List (Canada); ECx - Concentration associated with x% response; ELx - Loading rate associated with x% response; EmS - Emergency Schedule; ENCS - Existing and New Chemical Substances (Japan); ErCx - Concentration associated with x% growth rate response; ERG - Emergency Response Guide; GHS - Globally Harmonized System; GLP - Good Laboratory Practice; IARC - International Agency for Research on Cancer; IATA - International Air Transport Association; IBC - International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk; IC50 - Half maximal inhibitory concentration; ICAO - International Civil Aviation Organization; IECSC - Inventory of Existing Chemical Substances in China; IMDG - International Maritime Dangerous Goods; IMO - International Maritime Organization; ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japan); ISO - International Organisation for Standardization; KECI - Korea Existing Chemicals Inventory; LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population; LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose); MARPOL - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships; n.o.s. - Not Otherwise Specified; Nch - Chilean Norm; NO(A)EC - No Observed (Adverse) Effect Concentration; NO(A)EL - No Observed (Adverse) Effect Level; NOELR - No Observable Effect Loading Rate; NOM - Official Mexican Norm; NTP - National Toxicology Program; NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals; OECD - Organization for Economic Co-operation and Development; OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention; PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance; PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances; (Q)SAR - (Quantitative) Structure Activity Relationship; REACH - Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; SADT - Self-Accelerating Decomposition Temperature; SDS - Safety Data Sheet; TCSI - Taiwan Chemical Substance Inventory; TDG - Transportation of Dangerous Goods; TECI - Thailand Existing Chemicals Inventory; TSCA - Toxic Substances Control Act (United States); UN - United Nations; UNRTDG - United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods; vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative; WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System

Revision Date	:	05/29/2023
Date format	:	mm/dd/yyyy

The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release and is not to be considered a warranty or quality specification. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text.

REWARD

Version	Revision Date:	SDS Number:	This version replaces all previous versions.
1.1	05/29/2023	S166998750	

CA / EN

REWARD

Version 1.1 Date de révision: 05/29/2023 Numéro de la FDS: S166998750 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : REWARD
Code de conception : A12872A

Produit Numéro d'enregistrement : 26271
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Syngenta Canada Inc.
Adresse : 140 Research Lane, Research Park
Guelph ON N1G 4Z3
Canada

Téléphone : 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)
Fac-similé : 1-519-823-0504

Adresse de courrier électronique :
Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-327-8633 (FAST MED)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Corrosif pour les métaux : Catégorie 1

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 1 (Yeux)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



REWARD

Version 1.1	Date de révision: 05/29/2023	Numéro de la FDS: S166998750	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

- Mot indicateur : Danger
- Déclarations sur les risques : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Yeux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention:**
P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P304 + P340 + P311 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- Entreposage:**
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
- Élimination:**
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

REWARD

Version 1.1 Date de révision: 05/29/2023 Numéro de la FDS: S166998750 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
diquat dibromide	diquat dibromide	85-00-7	37.3001

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche signalétique du produit en sa possession au moment de composer le numéro d'urgence, de communiquer avec un centre antipoison ou un médecin ou, encore, de se présenter à un établissement de soins médicaux.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Maintenir la personne au chaud et au repos.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement à l'eau abondante.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Retirez les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : inflammation de la bouche, de la gorge et de l'œsophage
Gêne gastro-intestinale
Diarrhée
- Avis aux médecins : Administrer soit du charbon activé (100 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants) ou de la terre à foulon (solution à 15 %; 1 litre pour les adultes ou 15 mL/kg de poids corporel pour les enfants).
REMARQUE : Le recours à un lavage gastrique sans l'administration d'un adsorbant n'a démontré aucun avantage clinique.
Contact avec les yeux : De graves dommages peuvent être causés même par un contact en apparence anodin; la guérison pourrait être retardée. Un suivi médical doit être maintenu jusqu'à guérison complète.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Moyen d'extinction - pour les petits incendies
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands incendies
Mousse résistant à l'alcool
ou

REWARD

Version 1.1	Date de révision: 05/29/2023	Numéro de la FDS: S166998750	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Moyens d'extinction inadéquats	: Eau pulvérisée Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Le produit contenant des composants organiques combustibles, un incendie, dégagera une dense fumée noire formée de produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
Autres informations	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Les solutions de pulvérisation ne doivent être mélangées, entreposées ou appliquées que dans des contenants faits de plastique, d'acier avec revêtement intérieur en plastique, d'acier inoxydable ou de fibre de verre.
Conditions de stockage sûres	: Pas de conditions spéciales d'entreposage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

REWARD

Version 1.1 Date de révision: 05/29/2023 Numéro de la FDS: S166998750 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
diquat dibromide	85-00-7	TWA (Total)	0.5 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	0.1 mg/m ³	CA AB OEL
		LMPT	0.5 mg/m ³	CA ON OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m ³	CA ON OEL
		TWA (Fraction inhalable)	0.5 mg/m ³ (le cation)	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	0.1 mg/m ³ (le cation)	ACGIH

Mesures d'ordre technique

: LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION ET À L'EMBALLAGE DU PRODUIT. CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Le confinement et l'isolement sont les mesures de protection techniques les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

La portée de ces mesures de protection est fonction des risques réels liés à l'utilisation.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Au besoin, demander d'autres conseils sur l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

Appareils respiratoires adéquats :

Appareil de protection respiratoire avec demi-masque

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant

(gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

Remarques

: Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de son matériau dont il est fait, mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Veuillez observer les indications données par

REWARD

Version 1.1	Date de révision: 05/29/2023	Numéro de la FDS: S166998750	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

		le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses du matériau, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits chimiques.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité à protection intégrale Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu.
Protection de la peau et du corps	:	Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Portez au besoin : Vêtements étanches
Mesures de protection	:	L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuels. Ne pas hésiter à consulter des professionnels au moment de choisir l'équipement de protection individuel. Demander des conseils professionnels appropriés au moment de choisir de l'équipement de protection individuel.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	brun foncé
Odeur	:	sans odeur
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	4 - 6
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Méthode: Vase clos Pensky-Martens ne s'enflamme pas
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible

REWARD

Version 1.1	Date de révision: 05/29/2023	Numéro de la FDS: S166998750	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.202 g/cm³ (25 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : > 650 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

Taille des particules : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Voir la section "Possibilité de réactions dangereuses".

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Corrosif au contact avec les métaux

Conditions à éviter : Pas de décomposition si utilisé selon les indications.

Produits incompatibles : Aluminium
Acier doux
Fer

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Ingestion

Inhalation

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Produit:

REWARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	05/29/2023	S166998750	

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 886 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: Cette substance/ce mélange n'est pas toxique lors de l'inhalation selon la définition du règlement sur les matières dangereuses.
- Estimation de la toxicité aiguë: 0.6059 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,050 mg/kg

Composants:**diquat dibromide:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 399.75 mg/kg
Remarques: La dose létale pour l'homme est d'environ 4 à 6 g de Diquat (équivalent à environ 60 mg/kg). Peut causer des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales et de la diarrhée dans les quelques heures suivant l'ingestion. L'ulcération des lèvres, de la bouche, de la gorge et de l'intestin peut survenir dans les 24 à 48 heures. Une insuffisance rénale et des dommages au foie peuvent apparaître dans les cas graves, un collapsus circulatoire, un coma, un arrêt cardiaque ou un décès peuvent survenir.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 0.226 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 792 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau**Produit:**

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:**diquat dibromide:**

- Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour la peau.
Remarques : Jugement d'expert
Peut aussi causer la décoloration, la fissuration et la perte des ongles, qui reprendront toutefois immédiatement une croissance normale.

REWARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	05/29/2023	S166998750	

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Composants:**diquat dibromide:**

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux
Remarques : Jugement d'expert
Cette substance a un effet d'irritation oculaire retardé. Peut conduire à une ulcération de la cornée et à de l'épithélium conjonctival donnant lieu à une infection secondaire. Bien que la guérison puisse être lente, la lésion est superficielle et, avec des soins médicaux appropriés, le rétablissement sera complet, même dans les cas graves.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Produit:**

Espèce : Cobaye
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants:**diquat dibromide:**

Espèce : Cobaye
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénéicité de la cellule germinale**Composants:****diquat dibromide:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité**Composants:****diquat dibromide:**

Cancérogénicité - Évaluation : Aucune évidence de cancérogénicité lors d'études chez des animaux.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****diquat dibromide:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pas de toxicité pour la reproduction

REWARD

Version 1.1	Date de révision: 05/29/2023	Numéro de la FDS: S166998750	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

STOT - exposition unique

Composants:

diquat dibromide:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Composants:

diquat dibromide:

Organes cibles : Yeux
 Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 1.
 Remarques : Des effets sur les yeux (cataractes) ont été rapportés après une exposition par voie orale à long terme chez des animaux de laboratoire.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 65.43 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia similis (Puce d'eau)): 0.59 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.13 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.025 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

Composants:

diquat dibromide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): Calculé 10.46 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): Calculé 2.49 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les : ErC50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): Calculé

REWARD

Version 1.1	Date de révision: 05/29/2023	Numéro de la FDS: S166998750	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

algues/plantes aquatiques : 0.001148 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): Calculé
0.0005945 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): Calculé
0.04726 mg/l
Durée d'exposition: 34 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): Calculé 0.0504 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Persistence et dégradabilité

Composants:

diquat dibromide:

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation: > 30 d
Remarques: Persistant dans l'eau.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

diquat dibromide:

Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Composants:

diquat dibromide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 11 - 41 y
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)
Remarques: Persistant dans le sol.

Autres effets néfastes

Composants:

diquat dibromide:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseigne-

REWARD

Version 1.1	Date de révision: 05/29/2023	Numéro de la FDS: S166998750	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Emballages contaminés	:	<p>ments précis sur l'élimination ou le recyclage. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale.</p> <p>Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage. Vider les restes du contenu. Récipients à rincer 3 fois. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.</p>
-----------------------	---	--

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	:	UN 1760
Nom d'expédition	:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (DIQUAT DIBROMIDE)
Classe	:	8
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 1760
Nom d'expédition	:	Corrosive liquid, n.o.s. (DIQUAT DIBROMIDE)
Classe	:	8
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Corrosive
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	856
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	852

Code IMDG

No. UN	:	UN 1760
Nom d'expédition	:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (DIQUAT DIBROMIDE)
Classe	:	8
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8
EmS Code	:	F-A, S-B
Polluant marin	:	oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

REWARD

Version 1.1	Date de révision: 05/29/2023	Numéro de la FDS: S166998750	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

No. UN	:	UN 1760
Nom d'expédition	:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DIQUAT DIBROMIDE)
Classe	:	8
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8
Code ERG	:	154
Polluant marin	:	oui(DIQUAT DIBROMIDE)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Attention

Tête de mort

poison

Irritant pour les yeux

Irritant pour la peau

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
-----	---	--

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujéti à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids

REWARD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	05/29/2023	S166998750	

corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 05/29/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F